# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DECISIONS

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022** 

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49 60 29 32

### 

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-HUIT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 11¹), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, adjoints au Maire.

M. BADI, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, M. MALHEIRO, Mme BLONDET, M. SEBKHI (à partir du vote du point 43), M. MRAIDI, Mme DORRA, Mme BOUFALA, M. FAVIER, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. BOUILLAUD, Mme LE FRANC, M. AUBRY (à partir du vote du point 43) Mme OUABBAS (à partir du vote du point 43), M. FOURDRIGNIER, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

## ABSENTS REPRESENTES

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,

Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR (à partir du vote du point 12),

Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. OURABAH- BERTOUT,

Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,

Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,

 ${\it Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par Mme FREIH-BENGABOU,}$ 

M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme RAER,

M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,

Mme MACALOU, conseillère municipal, représentée par M. BADI (à partir du vote du point 43 et jusqu'au vote du point 24),

M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD (à partir du vote du point 25).

M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

# ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, conseiller municipal.

M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

M. BAMBA, conseiller municipal.

Mme MACALOU, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

M. MASTOURI, conseiller municipal.

# ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats), Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les points sont numérotés selon l'ordre du jour, et ont été abordés selon la liste ci-dessous.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 20 octobre 2022.

(39 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC)

/PREND ACTE de l'intervention relative à la crise énergétique et aux dispositions prise à Ivry-sur-Seine par Clément Pecqueux.

(pas de vote)

43/ APPROUVE l'avenant au règlement intérieur de la Ville d'Ivry-sur-Seine, DIT que la collectivité reconnaît différents cycles de travail au sein de ses service, DIT que le temps de travail annuel des agents de la collectivité est fixé en fonction des contraintes particulières du métier exercé et DECIDE de reconnaître des sujétions particulières pouvant aller jusqu'à 9 jours pour les agents à temps complets travaillant 5 jours par semaine, cette quotité étant ensuite modulée en fonction de l'exposition aux facteurs de contrainte particulière d'exercice des missions retenus et du temps de travail.

(41 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. SPIRO, MALHEIRO, Mmes MEDEVILLE, BLONDET)

**7/** ACCORDE à la Coop'Ivry Habitat, une augmentation de l'aide au renouvellement des composants de résidences d'un montant de 110 000 €.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

8/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Coop'Ivry Habitat et la Ville.

(40 voix pour et 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

9/ MODIFIE le montant de la participation financière à la Coop Ivry Habitat et DECIDE de réaffecter la participation financière non-injectée de l'opération précitée à l'opération de construction Fouilloux qui rencontre des difficultés techniques et un surcoût financier, pour un montant de 646 000  $\in$ ,

(40 voix pour et 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

10/ ACCORDE une participation financière complémentaire à la Coop'Ivry Habitat d'un montant de 646 000 € relative à la construction des 53 logements locatifs sociaux sis 6-8, rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 7 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN)

11/ ACCORDE une participation financière à la Coop'Ivry Habitat d'un montant de 150 000 € pour la modernisation de ses parkings.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

1/ INSTAURE le dispositif d'astreintes prévu à l'article L.481-1 du code de l'urbanisme, en cas d'infractions au même code et FIXE le barème des astreintes comme suit :

Infraction	Astreintes	Récidives (astreintes doublées)	Délai imparti de mise en demeure avant astreinte
Modification de façade	20€/jour	40€/jour	1 mois
Création < 20m² de surface de plancher par surélévation ou changement de destination	50€/jour	100€/jour	1 mois
Création entre 20m² et 40m² de surface de plancher par surélévation ou changement de	75€/jour	150€/jour	1 mois

destination			
Création > 40m² de surface de plancher par surélévation ou changement de destination	100€/jour	200€/jour	1 mois
Création < 20m² de surface de plancher par extension créant de l'emprise au sol	100€/jour	200€/jour	1 mois
Création entre 20m² et 40m²de surface de plancher par extension créant de l'emprise au sol	150€/jour	300€/jour	1 mois
Création > 40m² de surface de plancher par extension créant de l'emprise au sol	200€/jour	400€/jour	1 mois
Non réalisation des prescriptions imposées par le service des carrières en termes de comblement du sous-sol.	100€/jour	200€/jour	15 jours
Non-respect des dispositions du PPRI	100€/jour	200€/jour	15 jours

(à l'unanimité)

2/ PREND ACTE du débat qui s'est tenu en son sein relatif aux orientations générales de l'avant-projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

(39 voix pour, 6 abstentions: MM. HARDOUIN, GUESMI, Mmes BOULKROUN, SEBAIHI, RAËR, FREIH-GENGABOU)

3/ DECIDE l'acquisition au syndicat des copropriétaires du 9-13, rue Truillot de l'emprise foncière située rue Truillot à Ivry-sur-Seine, correspondant désormais à deux parcelles provisoirement cadastrées section AM n° 46 p1 et AM n° 46 p2 d'une superficie au sol respective de 17 471 m² et de 2 465 m².

(à l'unanimité)

**4/** APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 60, rue Gaston Picard et cadastré section S n° 75 à Ivrysur-Seine, au prix global de 678 000 € (hors droits et taxes - valeur libre de toute occupation).

 $(40\ voix\ pour\ et\ 5\ abstentions: MM.\ BOUILLAUD,\ AUBRY,\ FOURDRIGNIER,\ Mmes\ OUABBAS,\ LE\ FRANC)$ 

5/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à conclure avec l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA-ORSA), aménageur de la ZAC « Gagarine-Truillot » (ou tout substitué), concernant le terrain d'assiette du projet immobilier mixte comprenant un groupe scolaire de 25 classes, un équipement sportif et un parc de stationnement de 105 places en souterrain et situé au sein de l'ilot 4B de la ZAC « Gagarine-Truillot », d'une superficie de 4400 m² environ, à détacher d'une parcelle plus importante actuellement cadastrée section AK n° 136, sise 10, rue Fouilloux et 15/17, rue Truillot à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

6/ MODIFIE la délibération du 22 septembre 2011 et ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt PLUS réaménagée d'un montant de 129 564,19 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à l'acquisition-amélioration de 16 logements par la sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

12/ SOLLICITE l'éligibilité de la Ville aux dispositifs de l'ANAH auprès de la CNLHI et APPROUVE, sous réserve de l'obtention de l'éligibilité par la CNLHI, le principe du lancement d'opérations de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) et/ou de Traitement de l'Habitat Indigne avec Opération de Restauration Immobilière (THIRORI) sur les quatre sites prioritaires identifiés.

(à l'unanimité)

13/ APPROUVE les objectifs priorisés par les habitant.es au terme de la première édition de la Conférence Climat afin d'agir contre l'urgence climatique.

(38 voix pour et 7 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN)

14/ APPROUVE la convention financière avec le SIPPEREC concernant l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et AUTORISE le Maire à la signer.

(à l'unanimité)

15/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard & Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2021.

(à l'unanimité)

**16/** FIXE comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville dans le cadre de la convention de délégation de service public susvisée :

		Marchés du centre-ville	Marchés de quartier
Droits de place (en	Commerçants abonnés	3,21	2,84
euros et par mètre linéaire)	Commerçants non abonnés	3,83	3,46
Traitement des déchets	Commerçants alimentaire	0,48	0,48
(en euros et par mètre linéaire)	Commerçants non alimentaires	0,33	0,33
Redevance animation (en euros)	Tous les commerçants (alimentaires et non alimentaires)	1,39	1,39

(38 voix pour, 7 contre: M. GASSAMA, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, KIROUANE, DIARRA)

17/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire des écoles Henri Barbusse et Anton Makarenko.

(40 voix pour et 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

18/ DONNE un avis favorable concernant la fermeture de l'école maternelle Jacques Prévert à Ivry-sur-Seine ainsi qu'aux ajustements de la sectorisation scolaire de l'école maternelle Maurice Thorez.

(à l'unanimité)

19/ APPROUVE la convention de partenariat entre l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales), Monsieur Daniel DELANOE (psychiatre, anthropologue, chercheur), Madame Tasmine AKBARALY (Epidémiologiste, chargée de recherche) et la Commune d'Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

**20/** APROUVE la convention territoriale globale 2022-2026 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Valde-Marne dans le cadre des financements attribués à la Ville.

(à l'unanimité)

21/ APPROUVE la convention régissant les modalités de partenariat entre l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'académie de Créteil, l'Institut des mondes anglophone, germanique et roman (IMAGER, EA 3958), l'Inspection de l'Education Nationale du 1er degré, les Ecoles maternelles Irène Joliot Curie, Anton Makarenko, Dulcie September, Maurice Thorez, Orme au Chat d'Ivry-sur-Seine, la Compagnie l'Eygurande et la Commune d'Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour, 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 1 conseiller ne prend pas part au vote: M. BUCH)

22/ PREND ACTE des propositions de dénomination de l'assemblée délibérante du Conseil départemental du Valde-Marne pour le « collège du plateau », situé à l'angle de la rue du 19 mars 1962 et de la rue Alexis-Chaussinand, EXPRIME sa préférence pour que le collège soit dénommé « Gisèle Halimi » et DEMANDE à ce que seul l'avis des Ivryennes et des Ivryens consultés soit pris en compte dans la décision de dénomination à venir.

(40 voix pour et 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

23/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financements « Prestation de Service Relais Assistants Maternels Hartmann » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

(à l'unanimité)

**24/** APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement, dans le cadre des « Fonds publics et territoires » avec la CAF pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour le projet « Coup de pouce insertion / Formation projet AMI » se déroulant sur l'exercice 2022.

(à l'unanimité)

25/ APPROUVE les retraits des communes d'Arcueil et de Brou-sur-Chantereine du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

(41 voix pour et 3 abstentions : MM. HARDOUIN, SEBKHI, Mme BOULKROUN)

26/ a pris connaissance du rapport annuel et du compte administratif 2021 du SIRESCO.

(pas de vote)

27/ AUTORISE le versement au Concert Impromptu d'une subvention d'aide au projet de 3500 €.

(à l'unanimité)

28/ APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre d'une résidence d'artiste, entre le Hangar d'Ivry-sur-Seine et le producteur du groupe de Metal « Loudblast » et AUTORISE le versement d'une subvention au producteur du groupe de Metal « Loudblast » d'un montant de 3 838 € (trois mille huit cent trente-huit euros), afin de mettre en place diverses ateliers autour de la musique, en direction du public musicien ivryen.

(à l'unanimité)

29/ ACCORDE à l'association gestionnaire du Forum Léo Ferré, une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € (huit mille euros), afin d'accompagner au mieux le Forum dans sa relance d'activité, une subvention en nature d'un montant de 2 800 € (deux mille huit cent euros) correspondant à l'achat d'un spectacle qui sera programmé tout début 2023 ainsi qu'une subvention numéraire d'un montant de 1315,50 € (mille trois cent quinze euros et cinquante centimes), correspondant à la billetterie nette que le Forum Léo Ferré générerait lors du concert de soutien.

(à l'unanimité)

**30/** APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour la participation à la 33ème édition du festival Ciné Junior qui se déroulera du 1er au 14 février 2023.

(à l'unanimité)

**31/** APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, le département du Val-de-Marne, le CREDAC - Centre d'art d'intérêt national et la ville d'Ivry-sur-Seine, pour la période 2023-2025.

(à l'unanimité)

**32/** APPROUVE la mise en oeuvre d'une collaboration avec un.e chercheur.se dans le cadre du projet d'inventaire de l'art urbain sur le quartier d'Ivry Port.

(39 voix pour et 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

**33/** APPROUVE la convention de partenariat entre l'inspection de l'Education Nationale et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la mise en place et à l'encadrement de l'apprentissage de la natation pour l'année 2022/2023.

(à l'unanimité)

**34/** APPROUVE la mise en place, auprès du service Pôle Familles, du dispositif « API particulier » permettant dans le cadre du calcul du quotient familial, la simplification du partage des données entre usagers et administration.

(à l'unanimité)

**35/** ACCORDE le versement d'une participation financière d'un montant de 8 655 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF), au titre de l'année 2022.

(à l'unanimité)

**36/** AUTORISE l'intégration de l'Espace de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD) au Centre Communal d'Action Sociale CCAS, générant toutes les conséquences de droit, financières et budgétaires afférentes, APPROUVE la convention la convention cadre conclue entre le CCAS, ainsi que le transfert de l'ensemble du personnel de l'Espace de Médiation et d'Accès au Droit, au sein du CCAS.

(à l'unanimité)

37/ DECIDE que le taux horaire brut de rémunération des chirurgiens-dentistes sera fixé à 41,40 € à compter du 1er janvier 2023, et à 43,13 € à compter du 1er septembre 2023 et que le taux horaire brut de rémunération du de la responsable du secteur dentaire sera fixé à 43,13 € à compter du 1er janvier 2023, et à 49 € à compter du  $1^{er}$  septembre 2023 et que le taux horaire brut de rémunération du médecin directeur du centre municipal de santé (CMS) sera fixé à 54 € à compter du 1er janvier 2023.

(à l'unanimité)

**38/** DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton » et FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

Maire : 5 248,25 €Adjoints : 2 391,16 €

- Conseillers municipaux : 204,09 €

(à l'unanimité)

**39/** ABROGE et REMPLACE la délibération du 9 juillet 2020 désignant les délégués titulaire et suppléant de la Ville au Comité syndical du SIPPREREC et DESIGNE leurs remplaçants comme suit :

Titulaire : Clément PECQUEUX

Suppléant : Méhadée BERNARD

40a/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget principal.

(36 voix pour, 5 contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M.BADI)

40b/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(36 voix pour, 7 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M.BADI)

**41/** DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 244 955,94 €.

(38 voix pour, 5 contre: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 1 conseiller ne prend pas part au vote: M.BADI)

**42a/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

# BUDGET PRIMITIF 2023

- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -Budget principal

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Subventions d'équipement versées	1 000 000	204
- Immobilisations incorporelles	200 000	20
- Immobilisations corporelles	3 000 000	21
- Immobilisations en cours	2 500 000	23
TOTAL	6 700 000	

(38 voix pour, 5 contre: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 1 conseiller ne prend pas part au vote: M.BADI)

**42b/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

# BUDGET PRIMITIF 2023

- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -Budget annexe de la restauration municipale

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	3 500	21
TOTAL	3 500	

(38 voix pour, 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 1 conseiller ne prend pas part au vote: M.BADI)

**42c/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	400	21
TOTAL	400	

(43 voix pour, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BADI)

**42d/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

NATURE	MONTANT EN	CHAPITRE
NATORE	EURO	BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	3 500	21
TOTAL	3 500	

(38 voix pour, 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, BADI Mmes OUABBAS, LE FRANC, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BADI)

**44/** MODIFIE la délibération du 11 février 2021, suite à des ajustements dans la mise en oeuvre du dispositif de la Période de Préparation au Reclassement (PPR) et APPROUVE la nouvelle convention type de mise en oeuvre de la PPR.

(à l'unanimité)

45/ DECIDE la création d'emplois non permanents répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 7,25 mois d'adjoint technique

et DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 10 mois d'adjoint d'animation,
- 10 mois d'adjoint administratif,
- 30 mois d'adjoint technique,
- 3 mois d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- 6 mois d'agent social,
- 3 mois de technicien,
- 6 mois de rédacteur,
- 6 mois d'attaché.

(42 voix pour, 2 abstentions : Mme BOULKROUN et M. HARDOUIN)

46/ DECIDE la création des emplois suivants :

- 5 emplois d'attaché principal,

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 49 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 4 emplois d'ingénieur principal,
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe,
- 4 emplois d'agent de maîtrise principal
- 27 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 4 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 7 emplois d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- 5 emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- 2 emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'agent social principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet.

## et DECIDE la suppression des emplois suivants :

- 5 emplois d'attaché,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 49 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 5 emplois d'adjoint administratif,
- 4 emplois d'ingénieur,
- 1 emploi de technicien principal de 2ème classe,
- 4 emplois d'agent de maîtrise,
- 27 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 4 emplois d'adjoint technique,
- 7 emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- 5 emplois d'adjoint d'animation,
- 2 emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'agent social principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet.

(37 voix pour, 7 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN)

47/ DECIDE de dénommer « Allée Sabine Weiss » la nouvelle voie reliant l'allée Lucie Baud à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour, 1 abstention : Mme Oudart)

**48/** APPROUVE le départ, du 24 février au 1er mars 2023, d'une délégation ivryenne présidée par Monsieur Philippe Bouyssou, composée de 7 élu.e.s et de deux représentants de l'administration, au Sahara Occidental.

(33 voix pour, 5 contre: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 2 abstentions: M. HARDOUIN et Mme HALLAF ISAMBERT, 4 conseillers ne prennent pas part au vote: Mmes CHOUAF, MEDDAS, OUDART, MM. BUCH, OURABAH-BERTOUT)

**49/** FIXE, à compter du 1er janvier 2023, à 0,312 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature ci-annexée (ancien taux : 0,294 €).

(à l'unanimité)

**50/** PREND ACTE du rapport d'activité et du compte administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipale (SIIM94).

(pas de vote)

51/ APPROUVE la convention attributive d'une aide européenne (FEDER), programme opérationnel régional 2014-2020 de l'Ile-de-France et du Bassin de Seine, pour l'opération de réhabilitation thermique du centre administratif Cachin.

**52/** APPROUVE le projet de convention d'étude et d'exclusivité portant sur les sites techniques Ledru Rollin, Westermeyer et Monmousseau, ci-annexée avec la société Nexity.

(39 voix pour, 5 abstentions: MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

**53/** APPROUVE la convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre des intempéries du premier semestre.

(à l'unanimité)

**54/** FIXE pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29 rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine, une redevance annuelle de quarante-sept mille quarante-deux euros et cinquante-deux centimes (4 7042,52 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit 3 920,21 € hors charge par mois.

(à l'unanimité)

**55a/** PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine pour l'exercice 2020/2021.

(42 voix pour, 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

**55b/** PREND ACTE du rapport annuel de la société Géotelluence, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine pour l'exercice 2021.

(42 voix pour, 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

**56/** AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acomptes de subvention au titre de 2023 dans la limite du quart du montant accordé en 2022, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2023	Avance de trésorerie basée sur 1/4 de la subvention communale 2022	
Association Culturelle du Théâtre Aleph	7 615 €	1 904 €	
Bergers en scène	124 745 €	31 186 €	
CASC	318 000 €	79 500 €	
CREDAC	168 758 €	42 190 €	
Ne pas Plier	5000 €	1 250 €	
Jazz Ivry	4600€	1150 €	
Secours Populaire Français	4 500 €	1 125 €	
Union Locale CGT	11 440 €	2 860 €	
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	400 000€	100 000 €	
Union Sportive d'Ivry Football	280 000€	70 000 €	
Union Sportive d'Ivry Handball	1 133 250 €	283 313 €	
Établissement public et/ou groupement d'intérêt public			
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	749 659 €	187 415 €	

(36 voix pour, 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme OUDART, MEDEVILLE, M. FAVIER)

57/ ACCORDE à l'association « Compost de l'Insurrection » une subvention de 1 160 € (mille cent soixante euros), afin qu'elle procède à l'achat du matériel nécessaire à la mise à disposition de l'ensemble des composteurs d'Ivrysur-Seine.

58/ Point retiré de l'ordre du jour sur décision du Maire.

/APPROUVE le vœu présenté par Estelle Boufala au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif à la situation en Iran.

(37 voix pour, 6 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, BADI Mmes OUABBAS, LE FRANC)

/REPORTE le vœu présenté par Rachida Kaaout au nom du groupe « Ivry c'est vous », relatif à la « Citoyenneté d'honneur pour Olivier Dubois ».

LA SEANCE A ETE LEVEE A 02h20.

LA SECRETAIRE LE MAIRE

M. BERNARD P. BOUYSSOU